

L'accompagnement des entreprises par le Contrat Chaleur Renouvelable

Les porteurs de projet privés peuvent bénéficier d'un accompagnement technique et d'une note d'opportunité gratuite, mais aussi de financement pour la réalisation de leur projet de chaleur renouvelable.

Qu'est-ce que le contrat de chaleur renouvelable ?

Le contrat chaleur renouvelable a pour ambition de développer des projets d'énergies renouvelables thermiques issus d'une ou plusieurs filières :

- › Biomasse avec du bois énergie : chaudières plaquettes et granulés de bois
- › Solaire thermique pour l'eau chaude sanitaire, les piscines et les systèmes industriels
- › Géothermie assistée d'une pompe à chaleur eau/eau
- › Réseau de chaleur (création ou extension) associé à ces trois types d'énergies renouvelables thermiques et répondant à certains critères techniques

Quel est l'intérêt de ce contrat ?

Grâce à ce contrat, les porteurs de projets privés bénéficient :

- › D'un accompagnement technique gratuit pour la réalisation de leur projet de chaleur renouvelable
- › De la réalisation d'une note d'opportunité gratuite
- › D'un financement à hauteur de 80 % pour la réalisation d'une étude de faisabilité
- › D'un financement forfaitaire au MWh pour l'investissement de leur projet

Retransmission du webinaire sur le Contrat Chaleur Renouvelable

Le Grand Périgueux a organisé un webinaire d'information sur le Contrat Chaleur Renouvelable le mardi 9 avril. Ce webinaire a été animé par le Conseil départemental de la Dordogne et la Fédération des CUMA de Dordogne, chargés de l'instruction du contrat et de l'accompagnement des entreprises intéressées, quel que soit leur secteur d'activité.



255 rue Martha Desrumaux
24000 PÉRIGUEUX

ALLO AGGLO
05 53 35 86 00

> CONTACT